



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4324^e séance

Vendredi 1er juin 2001, à 11 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Chowdhury	(Bangladesh)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Cooney
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Maiga
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Mejdoub
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Rapport présenté par le Secrétaire général conformément au paragraphe 5 de la résolution 1330 (2000) (S/2001/505)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 11 h 30.

Expression de condoléances à la suite de la disparition de M. Faisal Al-Husseini

Le Président (*parle en anglais*) : À l'ouverture de la séance, je voudrais, au nom du Conseil, exprimer toutes nos condoléances à l'occasion de la disparition de M. Faisal Al-Husseini hier. M. Al-Husseini était un partisan du dialogue, qui a consacré sa vie à la paix au Moyen-Orient. Son décès sera ressenti comme une perte face aux efforts déployés dans la région en faveur de la paix.

J'invite les membres du Conseil à se lever pour observer une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Al-Husseini.

Les membres du Conseil observent une minute de silence.

Remerciements du Président sortant.

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de juin, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. James Cunningham, Représentant permanent par intérim des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de mai. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Cunningham pour le grand savoir faire diplomatique et la courtoisie sans faille avec lesquels il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Son approche méthodique et son examen pragmatique des questions lui ont valu le respect de tous les membres du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Rapport présenté par le Secrétaire général conformément au paragraphe 5 de la résolution 1330 (2000) (S/2001/505)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport présenté par le Secrétaire général conformément au paragraphe 5 de la résolution 1330 (2000), document S/2001/505.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2001/545, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2001/545) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bangladesh, Chine, Colombie, France, Irlande, Jamaïque, Mali, Maurice, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1352 (2001).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 11 h 35.